

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 29 Août 2017 - salle de réunion de la Mairie

L'an deux mille dix-sept, et le vingt-neuf août, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nicole DELPUECH, Maire

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 11 Votants : 12

Présents : Nicole DELPUECH, Pascal BARET, Romuald CIOT, Francis FUZAT, Jacques GILLIO-TOS, Freddy GIRIN, Léonce GUILLOT, Jean-Luc MICHON, Brigitte RUBINI, Catherine TROUSSIER, Jean-François TROUSSIER

Absentes excusées : Martine DESOMBRES-PASCAL, Anne-Marie FAUVEL

Absent : Marcel JAYET

A donné procuration Martine DESOMBRES-PASCAL à Nicole DELPUECH

Convocation du Conseil Municipal en date du 21 août 2017.

Mme Catherine TROUSSIER a été élue secrétaire de séance.

Mme Myriam SIGAUD a été élue secrétaire adjointe.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2017**
 1. **Convention restauration scolaire avec GUILLAUD Traiteur**
 2. **Convention cours de musique – année scolaire 2017/2018**
 3. **Plan de financement définitif travaux SEDI Hameau de Comboursière**
 4. **Avenant à la convention médecine préventive et santé au travail**
 5. **Contrat de Rivières du Drac Isérois 2018-2024/Validation des actions inscrites sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité ou de l'autorité GEMAPIENNE**
 6. **Avenant à la convention de mise en œuvre d'un service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme « service commun ADS »**
 7. **Décisions modificatives budgétaires**
 8. **Divers**

OUVERTURE DE SÉANCE
APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2017

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 30 Juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

CONVENTIONS

1 – CONVENTION RESTAURATION SCOLAIRE AVEC GUILLAUD TRAITEUR

Par mail du 17 juillet dernier, Madame le Maire informait les élus que la Société AVACS qui livrait les repas à la cantine scolaire depuis plusieurs années, ne pouvait plus assurer ce service à la rentrée scolaire 2017-2018.

Dans l'urgence, Nicole DELPUECH a contacté deux prestataires et un seul a proposé une livraison de repas en liaison froide. Il s'agit de la SARL GUILLAUD TRAITEUR, située à LA CÔTE SAINT ANDRÉ (Isère) qui s'engage d'une part à préparer des repas avec des produits frais de saison et d'autre part à se fournir chez des producteurs locaux.

Cette entreprise livre les cantines des écoles de La Mure et Nicole DELPUECH souligne que l'élus responsable des écoles ainsi-que les parents d'élèves en sont très satisfaits.

Le prix du repas est fixé à 3,25 € HT soit 3,43 € TTC.

Pascal BARET demande si pour le choix du nouveau prestataire, les règles de publicité ont été respectées. Madame le Maire répond par l'affirmative puisque deux sociétés ont été contactées. De plus, elle souligne que l'offre de la SARL GUILLAUD TRAITEUR était la moins-disante.

Il souhaite également savoir si le tarif communal du repas cantine va être revu à la baisse compte tenu que le tarif fixé par la SARL GUILLAUD est inférieur à celui de la SARL AVACS. Nicole DELPUECH indique que la différence de prix est très faible et qu'il n'y aura donc aucune modification du tarif communal.

Après délibération, le Conseil Municipal est favorable aux prestations proposées pour l'année scolaire 2017-2018 et autorise Madame le Maire à signer un contrat avec la SARL GUILLAUD TRAITEUR.

12 VOIX POUR

2 – CONVENTION COURS DE MUSIQUE – ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Madame ZAQUINE Marie, professeur de musique, continuera à dispenser durant l'année scolaire 2017-2018, des cours de musiques aux écoles de Fugières.

Madame ZAQUINE assurera 16 séances de 3 heures, soit un total de 48 heures au tarif horaire de 32 € charges comprises.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention avec Madame Marie ZAQUINE pour l'année scolaire 2017-2018.

12 VOIX POUR

TRAVAUX

3 – PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF TRAVAUX SEDI / HAMEAU DE COMBOURSIERE

Madame le Maire indique qu'il y a lieu de revoir à la hausse le plan de financement prévisionnel des travaux : intitulés « Enfouissement BT/TEL Hameau de Comboursière ».

Elle donne la parole à Jacques GILLIO-TOS qui explique que le SEDI a omis dans le chiffrage de l'avant-projet de l'enfouissement des lignes France-Télécom, la partie située au bas du village en bordure de la départementale.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 7 923.00 € TTC.

En ce qui concerne les travaux d'électrification rurale, la pose du coffret éclairage public n'a pas été comptabilisée.

Le surcoût s'élève à 1 849.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le plan de financement définitif détaillé ci-dessous :

	Enfouissement BT	Enfouissement FT
Prix de revient prévisionnel :	112 921 €	44 167 €
Financement externes :	68 023 €	7 411 €
Participation prévisionnelle : <i>(frais SEDI + contribution aux investissements)</i>	44 898 €	36 756 €

12 VOIX POUR

PERSONNEL COMMUNAL

4 – AVENANT A LA CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE ET SANTE AU TRAVAIL

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune adhère depuis plusieurs années au Service de Santé au Travail du Centre de Gestion de l'Isère.

Elle précise qu'en application de la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 04 Juillet 2017, il est nécessaire de revoir la prestation en matière de médecine préventive et de santé au travail pour l'adapter à la nouvelle organisation de ce service, et ainsi proposer une tarification adaptée, à compter du 01 octobre 2017.

C'est pourquoi, à compter de cette date, le taux de cotisation va être porté à 0.51 %. Il s'élevait auparavant à 0.60 %.

Un avenant à la convention du 09 février 2016 doit donc être établi et après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, à le signer.

12 VOIX POUR

CONTRATS

5 – CONTRAT DE RIVIERES DU DRAC ISEROIS 2018-2024 / VALIDATION DES ACTIONS INSCRITES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DE LA COLLECTIVITE OU DE L'AUTORITE GEMAPIENNE

Le Contrat de rivières du Drac Isérois porté par le SIGREDA qui en est la structure coordinatrice, est une démarche contractuelle visant à la préservation, la restauration, l'amélioration de la qualité et l'entretien des milieux aquatiques sur le bassin versant du Drac dans sa partie Iséroise. Il prévoit la mise en œuvre d'un programme de près de 160 actions sur une période de 7 ans (2018-2024).

4 enjeux structurent ce programme d'actions :

- Améliorer la qualité des eaux, l'assainissement et réduire les pollutions
- Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau
- Gérer les milieux aquatiques et humides, gérer les risques liés aux cours d'eau
- Sensibiliser, éduquer à l'environnement ; valoriser et améliorer les connaissances.

Lors de son assemblée du 18 mai 2017, le comité de rivière du Drac Isérois a approuvé à l'unanimité le contrat de rivière du Drac Isérois. Après son examen par la Commission Locale de l'Eau Drac Romanche et par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée en juillet et octobre 2017, il sera officiellement signé fin 2017.

Suite à l'examen du contenu technique et des estimations financières des actions inscrites au contrat de rivières concernant le volet C : Gestion des milieux humides et gestion des risques liés aux cours d'eau, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des actions relatives à la compétence GEMAPI concernant son territoire communal :

- autorise la Présidente du Comité de Rivières et le Président du SIGREDA à engager les démarches afin de mettre en œuvre ces actions sous réserve de la finalisation des plans de financements et sous réserve du transfert de la compétence GEMAPI au SIGREDA qui interviendrait au 1^{er} janvier 2018.

12 VOIX POUR

URBANISME

6 – AVENANT A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE D'UN SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME « SERVICE COMMUN ADS »

Par délibération du 21 juillet 2015, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, adhère au service commun mutualisé d'instruction des Actes et Autorisations d'Urbanisme par la Communauté de Communes de la Matheysine.

Madame le Maire indique qu'à la création du service commun d'instruction ADS (Autorisation du Droit des Sols), le temps des agents instructeurs a été fixé à 1 équivalent temps plein (ETP) sur deux agents

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 29 août 2017

à 0.50 ETP pour maintenir le service en cas de congés. Cependant, un agent a souhaité réintégrer sa collectivité. Aussi, le service est actuellement assuré par un agent à 1 ETP.

Pour pallier le remplacement en cas d'absence, il est proposé de prendre un agent mis à disposition par une Commune sur un 20 % annualisé, variable selon la charge de travail et la présence ou non de l'agent instructeur en titre.

Suite à l'augmentation de ce temps d'agents instructeurs, un avenant à la convention a été établi.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Acte l'augmentation du temps de travail instructeurs à 1.20 %,
- Autorise Madame le Maire à signer l'avenant avec la Communauté de Communes de La Matheysine.

12 VOIX POUR

FINANCES

7 – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

La parole est donnée à Myriam SIGAUD qui souligne que pour financer d'une part le surcoût du programme de travaux d'investissement « *Enfouissement ER/FT hameau de Comboursière* » qui s'élève à 9 772.00 € TTC et d'autre part le FPIC 2017 (Fonds de péréquation intercommunal et communal), une décision modificative budgétaire est nécessaire. Les élus demandent à Madame le Maire de se renseigner auprès de la Communauté de Communes de La Matheysine sur le mode de calcul de la répartition du FPIC. En effet, ils s'étonnent fortement du montant dû 2017 à savoir 3 704.00 € alors qu'en 2016, il était de 412.00 € !

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les modifications de crédits budgétaires indiquées dans le tableau ci-après :

<u>OBJET</u>	<u>DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES</u>		<u>AUGMENTATION DE CREDITS</u>	
	<u>Chapitre/Article Opération</u>	<u>Sommes</u>	<u>Chapitre/Article Opération</u>	<u>Sommes</u>
Dépenses imprévues de fonctionnement	DF- 022	18 274.00 €		
Taxe additionnelle droits de mutation			RF-73-7381	4 767.00 €
Dotation solidarité rurale			RF-74-74121	1 068.00 €
Dotation forfaitaire	RF-74-7411	10 734.00 €		
Taxe foncière (bâti)	RF-73-73111	9 875.00 €		
Formation Personnel services techniques			DF-012-6488	3 000.00 €
Créances éteintes			DF-65-6542	500.00 €

10 VOIX POUR/02 ABSTENTIONS

8 – DIVERS

- **Demande de gratuité salle polyvalente** : Madame le Maire donne lecture du courrier de MME et M. ANDRE expliquant que le CARM (Collectif d'Accueil des Réfugiés en Matheysine) en lien avec l'ADA (Accueil des Demandeurs d'Asile) accompagne des demandeurs d'asile en Matheysine. Pour soutenir le CARM, plusieurs collectifs organisent des manifestations. C'est pourquoi, ils demandent si la Commune accorderait la gratuité de la salle polyvalente au cas où un groupe solliciterait l'utilisation de ladite salle au profit du CARM. Après discussion, il est émis un avis favorable à cette demande.

- **Demande d'utilisation de la salle associative** : L'association « A Fond la Caisse » dont l'activité est de proposer des ateliers de théâtre ainsi qu'une sophrologue ont sollicité la Commune pour l'utilisation de la salle associative pour dispenser leurs cours. La majorité des élus n'est pas favorable à ces demandes compte tenu que la salle associative est réservée essentiellement aux administrés et aux associations de la Commune.

LA SEANCE EST LEVEE

A

22 H 00